

# Fiche signalétique

Date d'émission : 21-juin-2021

Date de révision : 22-juin-2021

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit CyStain PI Absolute T - Buffer Reagent

Code du produit 05-5023-P05

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fabricant

Sysmex Americas  
577 Aptakistic RD  
Lincolnshire, IL 60069  
Phone: (224) 543-9500

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ChemTel Inc. 800-255-3924 (Amérique du Nord)  
1-813-248-0585 (International)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Poudre cristalline blanche

État physique Solide

Odeur Inodore

### Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2A

### Éléments d'étiquetage

Mot indicateur  
Attention

#### Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence - Prévention**

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Citric Acid	77-92-9	100	-	-

### 4. PREMIERS SOINS

**Description des premiers soins****Conseils généraux**

Fournir cette FDS au personnel médical pour le traitement.

**Contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

**Inhalation**

Déplacer à l'air frais.

**Ingestion**

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés****Symptômes**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané. Provoque une sévère irritation des yeux.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial****Note aux médecins**

Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** S'assurer une ventilation adéquate.

### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement** Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

**Prévention des dangers secondaires** Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Conditions d'entreposage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition** Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Si nécessaire, se référer aux réglementations et normes appropriées.

**Protection de la peau et du corps** Si nécessaire, se référer à la réglementation et aux normes appropriées.

**Protection respiratoire** Si nécessaire, se référer à la réglementation et aux normes appropriées.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	Poudre cristalline blanche
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé

<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>
<b>pH</b>	Non déterminé	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé	
<b>Point d'éclair</b>	Non déterminé	
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non déterminé	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Non déterminé	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Non déterminé	
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité relative</b>	Non déterminé	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non déterminé	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non déterminé	
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé	
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé.	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.	

**Autres renseignements**

Point de ramollissement	Non déterminé
Masse moléculaire	Non déterminé
Teneur en COV (%)	Non déterminé
Masse volumique du liquide	Non déterminé
Masse volumique apparente	Non déterminé

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	Pas réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Peut être nocif par contact cutané.
Inhalation	Ne pas inhaler.
Ingestion	Ne pas ingérer.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	3,000.00
ETAmél (cutané)	2,002.00

**Toxicité aiguë inconnue** Aucun renseignement disponible

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Citric Acid 77-92-9	= 3 g/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Cancérogénicité** Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** Le produit n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Citric Acid 77-92-9	-	1516: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	-	-

**Persistance/Dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité**

Nom chimique	Coefficient de partage
Citric Acid 77-92-9	-1.72

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Remarque** S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Règlements internationaux**

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Citric Acid	X	X	X	X	X	X	X	X

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<b><u>NFPA</u></b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>2</b>	<b>Inflammabilité</b>	Non déterminé	<b>Non</b>	<b>Instabilité</b>	Non déterminé	<b>Dangers particuliers</b>	Non déterminé
<b><u>HMIS</u></b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>2</b>	<b>Inflammabilité</b>	Non déterminé	<b>Non</b>	<b>Dangers physiques</b>	Non déterminé	<b>Protection individuelle</b>	Non déterminé

**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA

TWA (moyenne pondérée dans le temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond

Valeur limite maximale

\*

Désignation de la peau

**Date de révision :**

22-juin-2021

**Note de révision:**

nouveau format.

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**